

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER

Participons au Plan Climat Énergie Territorial

Ramassage des ordures ménagères, collecte sélective, conteneurs urbains (de surface ou enterrés), déchèteries, centre de tri, compostage des déchets verts, usine d'incinération énergétique... Ces dernières décennies, le traitement de nos déchets a considérablement progressé. C'est particulièrement vrai dans la Métropole, qui met en œuvre une très grande diversité de moyens et d'actions afin de permettre le recyclage et la valorisation des déchets produits par ses habitants.

Le recyclage et la valorisation de nos déchets représentent un enjeu écologique fort : cela permet en outre d'économiser l'énergie nécessaire à la production de nouvelles matières, ainsi que la consommation des nouvelles ressources correspondantes. Pour le citoyen soucieux de son empreinte environnementale, ces procédés sont un motif de satisfaction non négligeable. Pour la collectivité, ils sont au cœur de notre Plan Climat Énergie Territorial.

Afin de faire toujours mieux dans le traitement de nos déchets, nous nous sommes engagés à multiplier le nombre de conteneurs urbains à la disposition des habitants de nos communes. Notre idée : vous faciliter le tri... Une idée partagée par les concepteurs de ce guide. Car l'ennemi du recyclage, c'est l'erreur d'aiguillage... Alors bonne lecture, et bon tri !

Jean-Luc Moudenc

Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

POURQUOI TRIER ?

Réduisons notre impact sur l'environnement



En recyclant, on contribue à la préservation des ressources naturelles. La matière recyclée est utilisée à la place de la matière première. 670 canettes recyclées permettent d'économiser 44 kg de bauxite*.



Le recyclage permet également d'économiser l'énergie : la transformation d'une matière recyclée nécessite moins d'eau et d'énergie que celle d'une matière première !

** La bauxite est une roche latéritique blanche, rouge ou grise, caractérisée par sa forte teneur en alumine Al_2O_3 et en oxydes de fer. Cette roche constitue le principal minéral permettant la production d'aluminium.*



Du Tri au recyclage



27 bouteilles plastiques
→ 1 veste polaire



670 canettes
→ 1 vélo en aluminium



1000 journaux
→ 900 journaux



1000 bouteilles verre
→ 1000 bouteilles verre

EMBALLAGES & PAPIERS RECYCLABLES

Donnez une nouvelle vie à vos emballages

bouteilles et flacons
en plastique seulement



tous les papiers...
journaux, livres, magazines



tous les cartons :
cartonnettes,
briques alimentaires



tous les emballages en métal :
canettes, conserves, boîtes
métalliques, barquettes aluminium

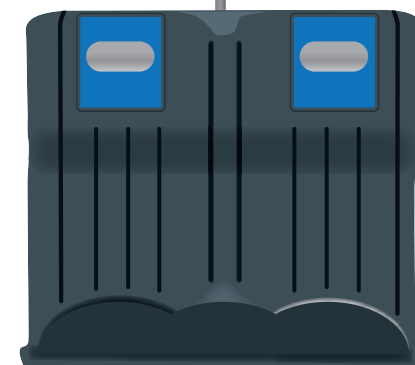


à déposer
dans vos contenants
bien vidés et en vrac

Info +

TRI NON CONFORME

Cet adhésif indique que votre bac contient des erreurs de tri. Il doit être présenté à la collecte des ordures ménagères.



EMBALLAGES EN VERRE

RECYCLABLES

Le verre se recycle à l'infini




bouteilles en verre



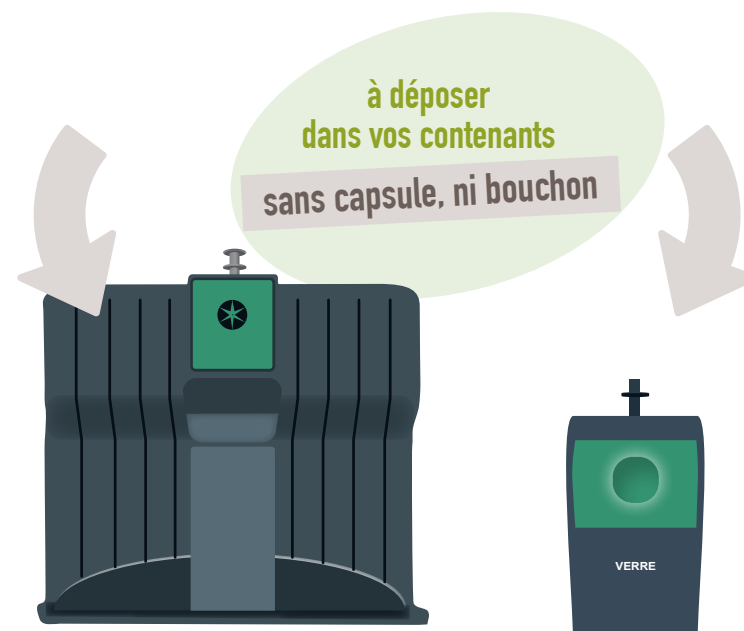
bocaux, pots



Info +



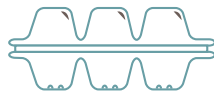
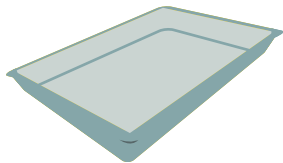
Si c'est du verre ménager (verres de table, vases...), de la vaisselle, de la porcelaine, de la faïence (argiles), ils ne se recyclent pas et se jettent dans les ordures ménagères.



ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères produisent de l'énergie

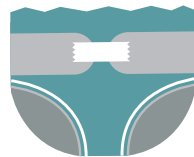
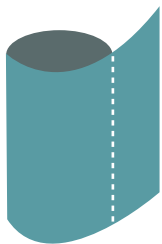
tous les plastiques : barquette polystyrène et plastique,



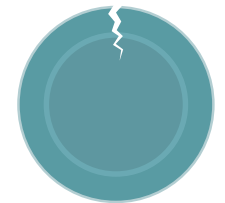
pot de yaourt... (sauf les bouteilles et flacons)



déchets d'hygiène



autres déchets



à déposer
dans vos contenants
en sacs bien fermés



Info +



Restes alimentaires,
pensez au compostage.



Vêtements, linge de maison...
donnez-les à des associations
ou déposez-les dans une
borne de récupération
des textiles.

ENCOMBRANTS, DÉCHETS SPÉCIAUX¹, DÉCHETS VERTS

Déchèteries, la solution

! Attention ! Les usagers doivent se munir d'un justificatif de domicile.



Déchets électriques et électroniques²

+ Déchets refusés

Ordures ménagères / Cadavres d'animaux / Déchets hospitaliers et médicaments / Déchets explosifs / Déchets industriels / Déchets radioactifs / Pneus / Amiante

Conditions d'accès : Limitation en volume de 5 m³/jour/usager. Accès réservé aux particuliers et interdit aux véhicules professionnels, véhicules à bennes basculantes et camions plateaux et assimilés. L'accès est réservé aux véhicules de tourisme avec ou sans remorque et de PTAC inférieur à 3,5 T et de longueur inférieure à 8 mètres (attelage compris).

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Toutes les déchèteries Decoset sont également accessibles, infos et renseignements : **05 62 89 03 41** et sur decheteries-decoset.info

Horaires déchèteries

de L'Union :

ZA de Montredon - Rue d'Ariane
Mardi à samedi : 9 h - 11 h 50 / 14 h - 18 h.
Dimanche : 9 h - 17 h.
Fermée lundi.

de Saint-Alban :

ZI du Terroir - Impasse Rouquette
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 18 h. Dimanche : 9 h - 17 h.
Fermée mardi.

de Colomiers :

Chemin de la Ménude - ZI En Jacca
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche : 8 h 30 - 18 h 30.
Fermée mardi.

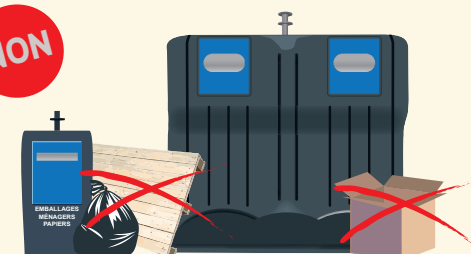
de Cornebarrieu :

Rte d'Aussonne, près de la station d'épuration
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 10 h - 11 h 50 / 13 h 30 - 18 h.
Samedi, dimanche : 10 h - 18 h.
Fermée jeudi.

! Je respecte l'espace public

Dépôt interdit au pied de la borne et devant les déchèteries.

NON



¹ Déchets ménagers spéciaux (DMS) tels que peintures, solvants, produits phytosanitaires.

² Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) tels que les appareils électroménagers, lampes économiques. Faites reprendre gratuitement l'ancien appareil lors de l'achat d'un nouveau.

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Quelques gestes simples



Préférer les bons conditionnements

en grande quantité ou en vrac, à la coupe, qui produisent peu d'emballages, de même que les produits réutilisables et à longue durée de vie.



Apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres

économise jusqu'à 40 kg de papier par an et par foyer.



Limiter le gaspillage du papier

en n'imprimant que les documents indispensables en recto-verso et en réutilisant les faces verso non imprimées en tant que brouillons.



Privilégier l'eau du robinet

et ainsi éviter 10 kg de bouteilles en plastique par an et par personne. L'eau du robinet coûte en moyenne 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.



Réutiliser ce qui peut l'être

entretenir, réparer ou donner plutôt que jeter, louer ou emprunter plutôt qu'acheter.



Pratiquer le compostage à domicile

qui évite de jeter jusqu'à 40 kg de résidus de cuisine. Recyclez vous-même vos déchets de jardin et de cuisine, à l'aide du Guide du compostage facile.

BON À SAVOIR

Questions - Réponses

Que faire des cartons volumineux ou en grande quantité ?

Ils doivent être amenés à la déchèterie.

Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non, il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.



Le TRI MAN, c'est quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le producteur, l'importateur et le distributeur de produit recyclable ont l'obligation d'apposer ce symbole. Il indique que tout ou partie de l'emballage est recyclable.



Le POINT VERT, c'est quoi ?

Ce symbole indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

L'INFO TRI, c'est quoi ?



Aujourd'hui, plus de 30 milliards d'emballages possèdent ces informations qui vous aident à mieux trier vos emballages.



Tous les papiers se trient et se recyclent

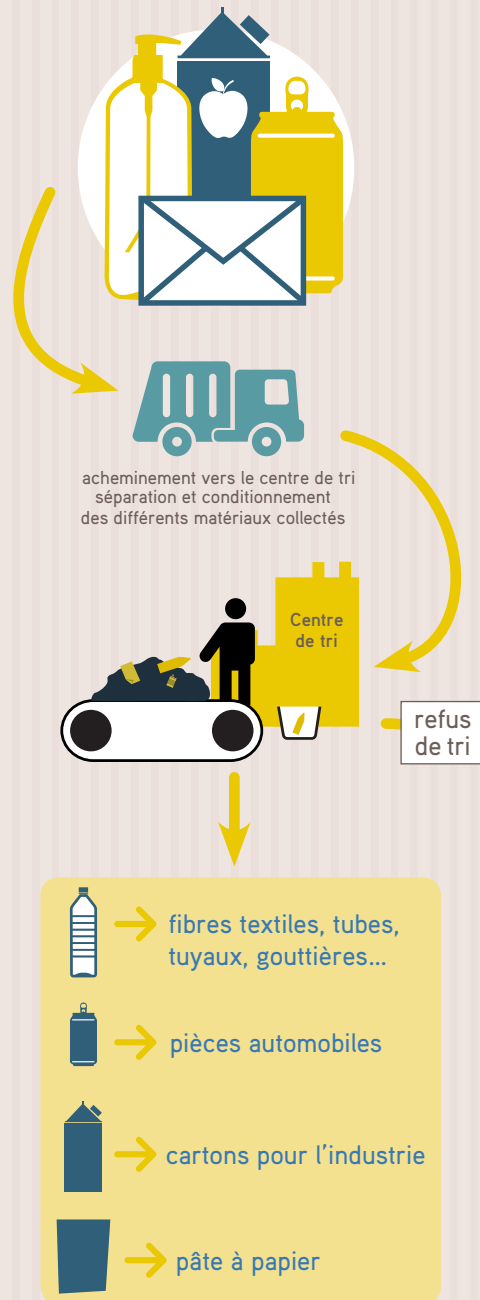
L'objectif d'Ecofolio est de développer le recyclage des papiers pour atteindre 55 % dès 2016.

LA 2^e VIE DES EMBALLAGES

Réduire, réutiliser, recycler

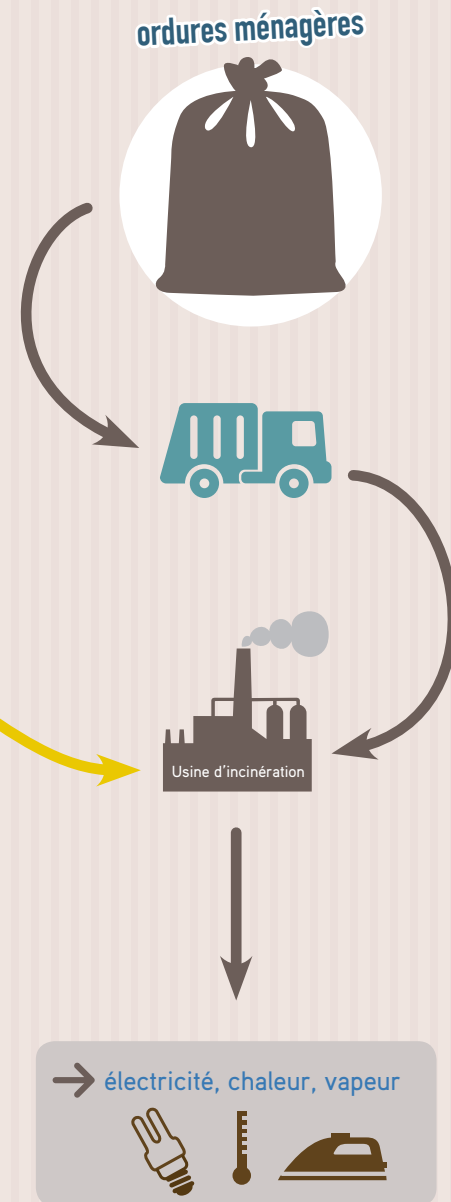


emballages et papiers recyclables



LA 2^e VIE DES DÉCHETS

Réduire, réutiliser, recycler



déchets verts



En savoir plus

- Problème de collecte,
- maintenance des contenants,
- demande ou changement de contenants,
- vol de contenants,
- information déchèteries,
- renseignement sur le mode de réservation d'un composteur,
- emballages recyclables : un doute, une question ?

Votre contact

0 800 201 440

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Et sur

toulouse-metropole.fr

**À JETER ?
À RECYCLER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

DISPONIBLE SUR
Windows Phone

toulouse
métropole